

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation urgente
Titre :	Ecole de Musique Lausanne (EML) : encore une institution culturelle lausannoise dans la tourmente ?
Initiante:	Anaïs TIMOFTE

Une pétition signée par 58 professeurs de l'Ecole de Musique Lausanne (EML) dénonce le licenciement d'un professeur et représentant du corps professoral ainsi que les méthodes de gestion au sein de l'établissement subventionné par la ville de Lausanne. Alors que plusieurs institutions culturelles lausannoises sont en crise (Ballet Béjart, Conservatoire, Opéra de Lausanne), nous interpellons la Municipalité en lien avec la gouvernance de l'établissement et le rôle de la Ville au sein du conseil de fondation de l'EML pour garantir un bon climat de travail.

Alors que plusieurs institutions culturelles lausannoises sont en crise et ont dernièrement révélé la souffrance de leurs collaborateurs et de graves risques psycho-sociaux constatés (Ballet Béjart, Conservatoire, Opéra de Lausanne), c'est plus récemment l'Ecole de Musique de Lausanne (EML) qui s'est fait écho de problématiques semblables dans la presse¹.

L'EML est née de la fusion de 5 écoles de musique en 2018, sous l'impulsion de la ville de Lausanne dès 2015.

Lors du processus de fusion, les commissions des doyens et pédagogique, représentées au sein du conseil de fondation, faisaient déjà part d'inquiétudes quant à la gouvernance interne de l'EML, en particulier concernant les processus administratifs, l'identification des fonctions et répartition des tâches entre le corps professoral et l'administration, et les méthodes managériales. Cette institution subventionnée par la ville de Lausanne à hauteur de 1'320'000 CHF par année a ainsi mandaté un audit interne en 2020.

Les résultats de l'audit n'ont fait l'objet que d'une simple présentation Powerpoint aux collaborateurs : à ce jour, les résultats de l'audit ne leur ont pas été transmis, malgré les demandes du syndicat SSP. Pis, les mesures qui ont été prises à la suite de l'audit notamment concernant les processus administratifs, de contrôle et d'évitement des risques, validées par le conseil de fondation au mois de décembre 2020 n'ont jamais été communiquées aux collaborateurs.

À la suite de plusieurs articles parus dans la presse et d'une mobilisation des enseignants de l'école et des syndicats devant les locaux de l'EML le 12.04.22, nous apprenions le licenciement d'un professeur de musique et représentant du corps professoral auprès du conseil de fondation. Une pétition, signée par 74% des professeurs de musique en contrat à durée indéterminée, soit 58 professeurs, demande la réintégration du professeur et dénonce en particulier ce licenciement comme étant « le symptôme de rapports de confiance détériorés, nous faisant craindre de subir les mêmes méthodes de gestion. ».

¹ <https://www.24heures.ch/le-licenciement-dun-prof-met-en-emoi-lecole-de-musique-de-lausanne-147250862004>

En substance, il a été reproché au professeur de ne pas avoir respecté les procédures administratives de contrôle des factures, quand bien même les mesures prises à la suite de l'audit concernant ces mêmes procédures et la mise en place d'une responsabilité conjointe de l'administration et de la comptabilité pour le contrôle des factures, n'ont jamais été communiquées aux collaborateurs. En outre, plusieurs professeurs ont fait part de leur empêchement par la direction de promouvoir une approche pédagogique adaptée, quand bien même l'EML se targue sur son site internet de « favoriser la créativité des professeurs en promouvant l'emploi d'une pédagogie innovante ».

Globalement, cette pétition alerte d'un climat délétère et de problématiques graves quant à la gouvernance interne, se répercutant directement sur les collaborateurs de l'EML et ayant conduit notamment au licenciement d'un représentant du personnel. Alors que les autres importantes institutions culturelles déjà mentionnées connaissent également une grave crise, nous sommes soucieux de pouvoir garantir que l'EML, dont la ville de Lausanne dispose d'un représentant au sein du conseil de fondation, échappe à un même sort.

Soucieuse que l'EML puisse sans délai garantir des conditions de travail optimales pour ses collaborateurs, ainsi qu'une gouvernance interne transparente, efficiente, et véritablement au service de la vision et des valeurs de l'établissement, la soussignée interpelle de manière urgente la Municipalité en posant les questions suivantes :

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité

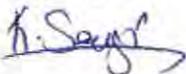
1. Les problèmes de gouvernance susmentionnés, ainsi que la non-transmission des mesures concernant les processus administratifs aux collaborateurs concernés, étaient-ils des faits connus de la Municipalité ?
2. La ville de Lausanne, par le biais du conseil de fondation, a-t-elle entrepris des démarches suite à l'audit mené en 2020 afin d'éviter les risques psycho-sociaux au sein de l'établissement ?
3. Les mesures préconisées par l'audit ont-elles été suivies ?
4. La personne chargée de la représentation de la ville au conseil de fondation de l'EML siège en parallèle au sein de nombreux autres conseils de fondation. La Municipalité considère-t-elle que la multiplication des fonctions de représentation pour un.e même collaborateur/trice de l'administration permette réellement de garder un œil attentif sur d'éventuels risques en termes de gouvernance interne au sein des établissements subventionnés ?
5. Au vu de la grave crise actuelle touchant plusieurs institutions culturelles lausannoises, quelles mesures sont envisagées par la Municipalité ?

Lausanne, le 10 mai 2022

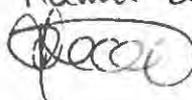
Anaïs TIMOFTE



Sevgi Koyuncu



Pierre Conscience

Hawa Zece


Johann Dupuis

Mairaine Poyaz



Oleg Gafner



Derya Celik

